

LISTE DES JUSTIFICATIFS DE DÉROGATION À JOINDREAnnée scolaire **2026-2027**

LISTE DES JUSTIFICATIFS DE DÉROGATION À JOINDRE :

1. Élèves souffrant d'un handicap : copie de la notification de la MDPH.
2. Élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement, justifiée par un dossier médical: certificat du médecin traitant, examens complémentaires. Ces documents doivent être transmis à la DSDEN-DIVEL sous pli confidentiel destiné au médecin conseiller technique, avec le volet 2.
3. Boursiers sur critères sociaux : copie de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024. Demander la fiche des plafonds de ressources au directeur d'école.
4. Internats des collèges Henri Lefeuve d'Arnage et Jules Ferry de Saint Calais : sous réserve du dépôt du dossier de candidature à la DSDEN avant le mercredi 13 mai 2026.
5. Situation sociale avérée : joindre un courrier explicatif.
6. Élèves qui auront un frère ou une sœur scolarisé(e) dans l'établissement scolaire demandé à la rentrée scolaire 2025 : copie du certificat de scolarité de l'année scolaire en cours (la notion de fratrie n'est pas retenue lorsqu'un enfant est en 3ème en 2025-2026).
7. Élèves dont le domicile, situé en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité : joindre un courrier explicatif + plan indiquant les 2 collèges ainsi que le domicile.
8. Élèves devant suivre un parcours scolaire particulier : concerne les sections sportives scolaires ou dispositifs sport-études, les classes à horaires aménagés, les dispositifs bi- langues, la LVA non enseignée dans le collège de secteur : préciser le parcours envisagé.
9. Autres motifs : joindre un courrier explicatif.